

LES CHIFFRES CLE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

1 048 M€ de crédits de paiement (budget et CNDS)
+2,7% par rapport à 2007
+ 8,19 % par rapport à 2006

474 M€ de crédits consolidés pour le « sport » (programme « sport » et CNDS)
+6,3% par rapport à 2007

208 M€ pour le programme « sport »
auxquels s'ajoutent **266 M€** affectés au centre national pour le développement du sport (CNDS)

258 M€ pour la promotion du **sport pour tous**
178 M€ pour le développement du **sport de haut niveau**
18 M€ pour la prévention par le sport et la **protection des sportifs**
20 M€ pour la promotion **des métiers du sport**

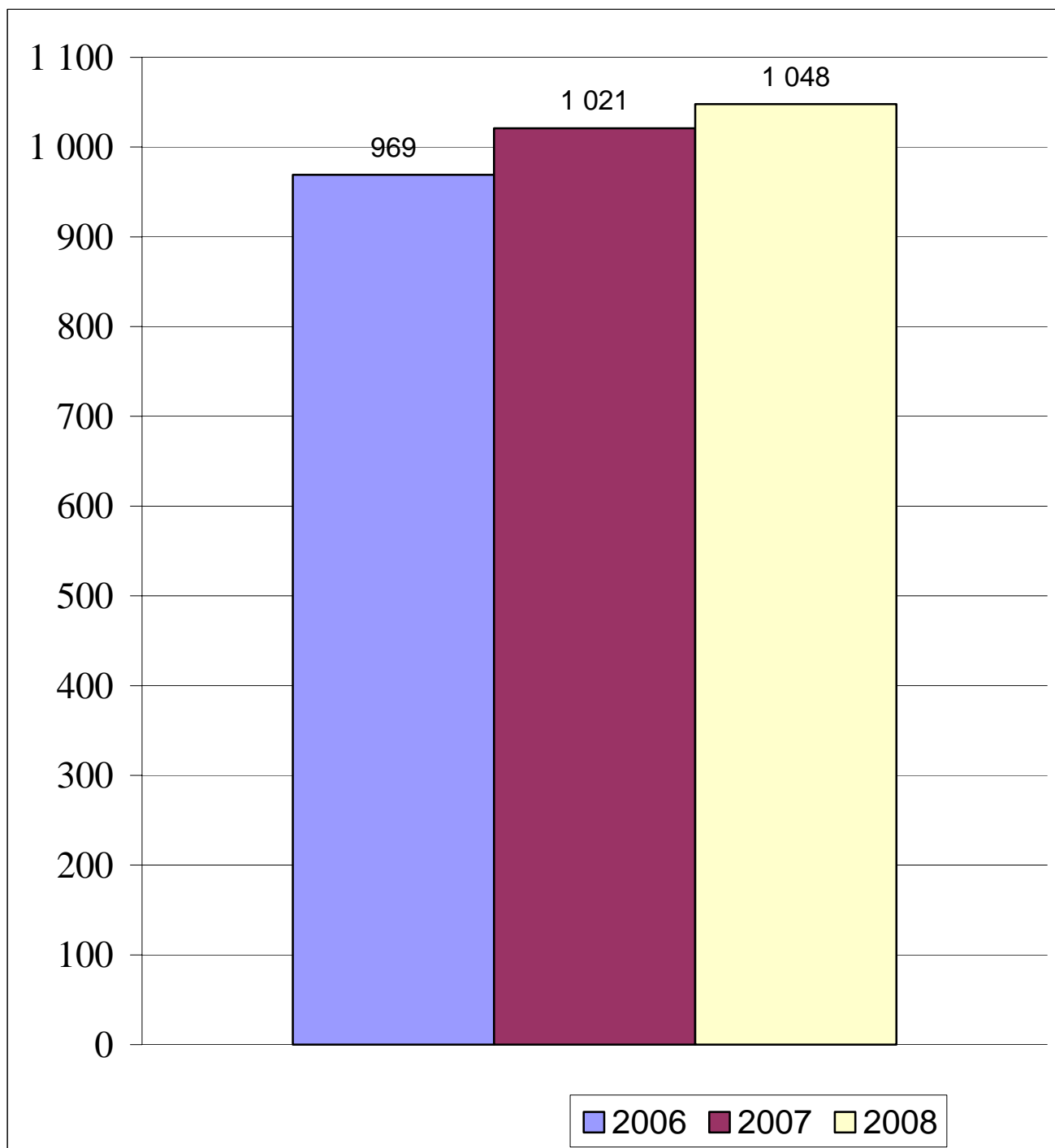
132 M€ pour le programme « jeunesse et vie associative »
dont :

18 M€ pour le développement de la **vie associative**
57 M€ en faveur de la **jeunesse**,
45 M€ en faveur de l'**éducation populaire**,
2 M€ pour la **protection des jeunes**,
10 M€ pour la promotion de l'**animation et de l'encadrement associatif**

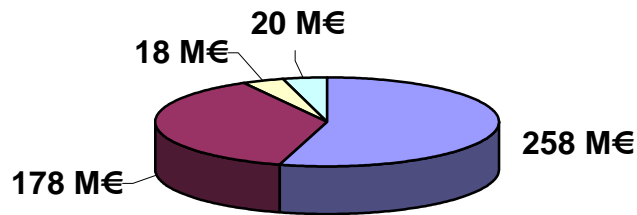
442 M€ pour le programme « conduite et pilotage »

7044 ETPT (équivalents temps plein travaillé)

**BUDGET CONSOLIDE (mission + CNDS)
Crédits de paiement**

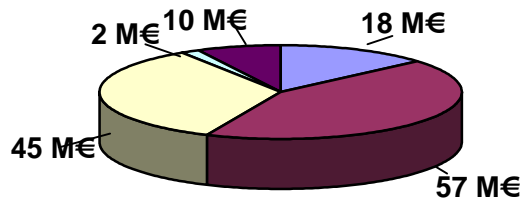


**PROGRAMME SPORT et CNDS:
474M€**



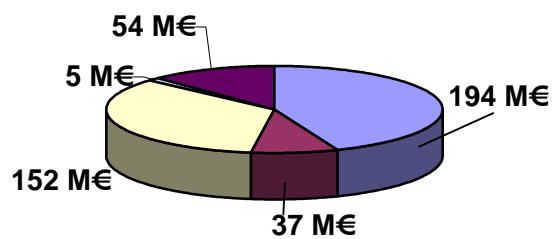
- Action 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre
- Action 2 : Développement du sport de haut niveau
- Action 3 : Prévention par le sport et protection des sportifs
- Action 4 : Promotion des métiers du sport

**PROGRAMME JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE:
132 M€**



- Action 1 : Développement de la vie associative
- Action 2 : Promotion des actions en faveur de la jeunesse
- Action 3 : Promotion des actions en faveur de l'éducation populaire
- Action 4 : Protection des jeunes
- Action 5 : Promotion de l'animation et de l'encadrement associatif

**PROGRAMME CONDUITE ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DU SPORT, DE LA
JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE : 442 M€**



- Action 1 : Personnels du programme sport
- Action 2 : personnel du programme jeunesse
- Action 3 : Personnels du programme "conduite et pilotage"
- Action 4 : Recrutement, formation et action sociale des personnels "jeunesse et sports"
- Action 5 : Soutien de l'administration centrale, des services déconcentrés et établissements

Synthèse

La mission et de ses objectifs

La mission ministérielle « sport, jeunesse et vie associative » comprend trois programmes.

Le programme « sport » a pour finalité de développer le sport de haut niveau et pour le plus grand nombre. Les actions menées visent également à promouvoir les valeurs éthiques du sport notamment à travers la lutte contre le dopage et à préserver la santé des sportifs.

Le programme « jeunesse et vie associative » a pour objectif de favoriser l'accès des jeunes à la vie sociale, en les informant, en leur donnant accès à des activités éducatives, et en soutenant leurs initiatives. Il encourage et soutient le développement des projets associatifs, participe à la promotion de l'activité bénévole et concourt au développement de l'emploi associatif, notamment dans le secteur de l'animation.

Le programme « conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative » regroupe les fonctions d'état-major, ainsi que l'ensemble des crédits de personnel.

Principales orientations pour 2008

Le président de la République a fait du Sport un chantier majeur pour son mandat avec notamment pour priorité de transformer radicalement la place du sport à l'école. Le budget 2008 relève ce défi puisqu'il accorde une place très importante au développement du sport pour tous, et plus spécifiquement en période périscolaire sans oublier pour autant le sport de haut niveau (surtout en cette année olympique) et le soutien au bénévolat et à la vie associative.

Ainsi, dans le domaine de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le ministère disposera, en 2008, de 1 048 M€ si l'on ajoute aux crédits de la mission les 266 M€ inscrits au budget du Centre national pour le développement du sport (CNDS). **Les moyens financiers progressent donc en 2008 de 27,5 M€ par rapport à 2007, en hausse de 2,7 % malgré le cadre budgétaire très contraint.**

En ce qui concerne le Sport

⇒ Promotion du sport pour le plus grand nombre

Le Sport joue un rôle essentiel en matière d'éducation, d'insertion et de cohésion sociale. **L'accent sera donc mis en 2008 sur le développement de la pratique sportive chez les jeunes scolarisés et les habitants des quartiers en difficulté (en particulier, les zones franches urbaines).** A cet égard, **l'augmentation de 30M€ des recettes affectées au CNDS en 2008 (266M€ contre 236M€ en 2007)** devrait permettre d'accroître l'offre d'activités sportives au profit des **élèves en temps périscolaire**, tout particulièrement au bénéfice des collégiens entre 16h et 18h, et d'aider à la construction des équipements sportifs indispensables à un tel développement.

Seront également soutenus les projets permettant de **faciliter l'accès à la pratique sportive régulière de publics qui en sont éloignés, notamment, les jeunes filles, les personnes handicapées et les personnes en difficulté d'insertion.**

⇒ Développement du sport de haut niveau

En 2008, la contribution de l'Etat au maintien du sport français à un rang international élevé s'articulera principalement autour de :

- la participation de la France aux jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin. Outre l'aide financière apportée par le CNDS aux délégations françaises aux jeux Olympiques et Paralympiques, le ministère a provisionné **4,7M€ pour le versement des primes avec pour la première fois un alignement des primes aux médaillés olympiques et paralympiques.**
- la poursuite du plan de **modernisation de l'Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP)**, lieu de vie, de formation et d'entraînement de l'élite sportive française. **25,6M€ seront consacrés à ces investissements en 2008 ;** qui constituera une année charnière pour la mise en œuvre de ce plan avec la livraison des premiers bâtiments d'hébergement et de formation.
- le financement sur les crédits du ministère de la compensation auprès de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) des exonérations de charges sociales accordées au titre de la rémunération du droit à l'image des sportifs professionnels : **32M€ sont réservés à cet effet en 2008 pour cette mesure destinée à renforcer l'attractivité des clubs français.**

⇒ Prévention par le sport et protection des sportifs

Outre les politiques générales de santé, liées à la prévention par le sport, qui se voient naturellement renforcées par le nouveau périmètre gouvernemental, l'action en faveur de la lutte contre le dopage sera poursuivie : prévention, recherche et contrôle. L'aide financière apportée à l'Agence française de lutte contre le dopage sera portée en 2008 à 7,3 M€ représentant ainsi 94% de ses ressources.

En ce qui concerne la vie associative et la politique de la jeunesse

Le ministère continuera à faciliter l'activité associative, à promouvoir le volontariat associatif, à encourager l'engagement bénévole et à soutenir l'emploi associatif, en mettant en œuvre l'ensemble des mesures arrêtées à l'issue de la 1ère Conférence de la Vie Associative.

5,1 M€ seront consacrés au volontariat associatif pour mobiliser les citoyens, et notamment les jeunes, autour de projets solidaires dans les domaines de la lutte contre l'exclusion et les discriminations, de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de la culture. C'est une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens de consacrer une période de leur vie à la réalisation d'une mission d'intérêt général au sein d'associations. Ainsi **97 % des jeunes qui réalisent leur Service Civil Volontaire le font dans le cadre d'une mission de volontariat associatif** et entre 8000 et 10 000 volontaires seront recrutés en 2008 dans des associations.

Ce soutien au bénévolat s'effectuera aussi à travers la formation des bénévoles (9,5 M€) et des mesures générales à destination de l'ensemble du secteur associatif jeunesse et éducation populaire.

L'emploi associatif sera également conforté par la poursuite du programme « parcours animation sport » (7,1 M€ au titre de la jeunesse et des sports) qui offre la possibilité à des jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle d'obtenir une qualification reconnue. De même, le ministère formera 3 000 jeunes en 2008 dans le cadre de la formation professionnelle initiale (4 M€). Ceux-ci pourront obtenir une première qualification professionnelle dans les champs du sport ou de l'animation. La politique de soutien à l'emploi sera également poursuivie au travers du dispositif FONJEP (27,8 M€).

Parallèlement, le ministère continuera à soutenir l'engagement et l'initiative des jeunes dans la société dans le cadre du dispositif « Envie d'agir ! » (8,5 M€ en 2008), en portant une attention particulière aux jeunes les plus éloignés de ce type de dispositif en raison de leur parcours personnel ou de leur situation géographique.

L'action au profit des projets éducatifs locaux se poursuivra, en liaison étroite avec les collectivités et les associations locales, principalement en direction des publics les moins favorisés (18,5 M€ en 2008 à la fois au titre du Sport et de la Jeunesse).

SPORT

474 M€ de crédits consolidés pour le « sport » (programme « sport » et CNDS)
+6,3% par rapport à 2007

208 M€ pour le programme « sport »
auxquels s'ajoutent **266 M€** affectés au centre national pour le développement du sport (CNDS)

258 M€ pour la promotion du **sport pour tous**

178 M€ pour le développement du **sport de haut niveau**

18 M€ pour la prévention par le sport et la **protection des sportifs**

20 M€ pour la promotion **des métiers du sport**

LES MOYENS EN FAVEUR DU SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

S'agissant de la promotion du sport pour le plus grand nombre, le ministère entend renforcer en 2008 la dimension éducative et le rôle du sport en matière d'insertion et de cohésion sociale.

L'effort de l'Etat en ce domaine s'élèvera à 258 M€ en 2008 : 22,3M€ sont prévus à cet effet sur l'action 1 du programme sport auxquels s'ajouteront 235,8 M€ du CNDS.

Ces ressources seront mobilisées prioritairement pour l'accès à la pratique sportive régulière de publics qui en sont éloignés et, notamment, en faveur des jeunes filles, des familles, des personnes handicapées et des habitants des quartiers en difficulté (en particulier, les zones franches urbaines) :

- **Au niveau local, 90% des crédits de l'action 1** devraient permettre aux directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports d'apporter un concours financier privilégié aux actions d'associations favorisant la pratique sportive des publics connaissant des difficultés particulières pour y accéder.

A ce titre est prévu en 2008 :

- un développement intensif de la pratique sportive en direction des jeunes scolarisés en temps périscolaire, particulièrement au bénéfice de l'accueil des collégiens, au moyen du développement d'une offre d'activités sportives attractives par les associations. 20M€ de crédits du Programme National de Développement du Sport (PNDS) y seront spécialement dédiés.
- la reconduction des dispositifs d'aide à l'emploi salarié dans le secteur sport - emplois STAPS et Parcours animation sport (PAS) - concourant à l'animation des activités en faveur des publics scolaires et des publics cible.
- Un soutien accru en faveur des équipements sportifs par l'augmentation des recettes du CNDS et une priorité affirmée en faveur de la rénovation et de l'adaptation des équipements sportifs destinés au développement de la pratique des jeunes scolaires.

Les pôles ressources nationaux « sport et handicaps », « sport, famille et pratiques féminines » et « sport, éducation, insertion » bénéficieront de crédits spécifiques pour leur permettre de poursuivre leurs actions en faveur de ces publics.

L'opération Solidar'été, qui permet d'accueillir des jeunes socialement défavorisés dans les établissements de la jeunesse et des sports pendant les vacances scolaires, sera reconduite (0,65M€ prévus au PLF)

- **Au niveau central, 10% des crédits de l'action 1** soutiendront les actions nationales des fédérations sportives qui seront prioritairement destinées aux publics cible. 7,6M€ sont programmés à cet effet sur le seul programme sport. Les autres actions des fédérations entrant dans les priorités gouvernementales 2008 de développement de la pratique sportive des jeunes scolaires et des habitants des quartiers défavorisés seront financées sur les crédits du Programme National de développement du Sport (P.N.D.S.).

Le ministère poursuivra sa participation à l'échange de bonnes pratiques sportives par le biais de programmes de coopérations bilatérales avec de nombreux partenaires ainsi que dans des forums internationaux dont le financement sera assuré en 2008 par l'inscription de 1,5M€ au PLF.

Un zoom sur le PNDS (2006-2008) est inséré dans ce dossier.

LES MOYENS CONSACRES AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Pour l'année olympique à venir, le ministère entend porter ces moyens à **152M€** sur l'action 2 du programme sport auxquels il convient d'ajouter 26M€ prévus dans le cadre du Programme National de Développement du Sport soit une dotation globale de **178M€**

En 2008, La contribution de l'Etat au maintien du sport français à un rang international élevé s'articulera autour :

- **de la participation de la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin.** Outre l'aide financière apportée par le Centre national pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) aux délégations françaises aux jeux Olympiques et Paralympiques, le ministère a provisionné **4,7M€** pour le versement de primes aux médaillés olympiques et paralympiques et permettre, pour la première fois, d'aligner le montant des primes des médaillés paralympiques sur celui des médaillés olympiques.
- **De la poursuite du plan de refondation et de modernisation de l'Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP).** L'année 2008 constituera une année charnière pour la mise en œuvre de ce plan, d'un coût total de 147M€ livraison des premiers bâtiments d'hébergement et de formation prévus dans le cadre de partenariat Public Privé et construction d'un nouveau pôle sportif dont la livraison est prévue au deuxième trimestre 2009. Le ministère entend consacrer, en 2008, **25,6M€** à ces investissements ainsi que **5,24M€** en subventions de fonctionnement en faveur de l'Institut pour lui permettre de supporter les surcoûts exceptionnels liés aux déménagements, à l'installation de bâtiments provisoires et à l'aménagement des locaux rénovés.
- **du renforcement de la compétitivité internationale des clubs sportifs professionnels.** Depuis la loi du 15 décembre 2004 portant diverses dispositions relatives au sport professionnel, l'Etat s'est engagé, au moyen d'exonérations de charges sociales, à favoriser le maintien de grands joueurs français et étrangers sur le territoire français et leur présence dans les championnats nationaux, composante clé de l'attractivité globale des championnats professionnels.
Cette attractivité est un facteur déterminant dans le niveau des droits télévisuels accordés aux championnats français et répartis dans les clubs.
Le ministère chargé des sports assure, à compter de 2008, sur le programme sport, l'intégralité du financement du coût de la compensation auprès de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) des exonérations de charges sociales accordées au titre de la rémunération du droit à l'image des sportifs professionnels. **32M€** sont réservés à cet effet en 2008 sur le programme « sport ».
- du soutien aux fédérations sportives dans le domaine du sport de haut niveau (**58,6M€**), aux filières d'accès au haut niveau et à l'insertion des sportifs de haut niveau (**5M€**),
- des obligations liées à la concession du Stade de France (**6,9M€**)
- des travaux d'investissement dans les établissements du ministère (**10,2M€**)

LES MOYENS CONSACRES A LA SANTE DES SPORTIFS ET A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Outre les politiques générales de santé, liées à la prévention par le sport, qui se voient naturellement renforcées par le nouveau périmètre gouvernemental, le ministère entend poursuivre son action volontariste en faveur de la lutte contre le dopage à travers ses trois dimensions : prévention, recherche et contrôle.

Les crédits affectés à ces dépenses sur la mission « jeunesse, sport et vie associative » s'élèvent dans le PLF 2008 à 22,1M€ (dont 15,6M€ sur l'action 3 du programme sport) en incluant les crédits du Programme national de développement du sport (PNDS). Certaines régions interviennent, également, au travers de la part territoriale du CNDS.

PRINCIPALES MESURES PREVUES DANS LE PLF 2008 :

Le concours financier de l'Etat à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) est porté à 7,3M€

L'AFLD, autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale par la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la protection des sportifs définit et met en œuvre les actions de lutte contre le dopage.

Elle devrait disposer d'un budget prévisionnel 2008 évalué à 7,8M€

Une subvention de 7,3M€ lui sera accordée par le ministère en 2008 (contre 7,18M€ en 2007) ce qui représente 94% des ressources de l'Agence.

Les moyens consacrés à la prévention des risques pour la santé des sportifs de haut niveau et des espoirs sont portés à 8,1M€

Ces subventions sont attribuées aux fédérations sportives dans le cadre des conventions d'objectifs pour la surveillance sanitaire, le développement de leurs activités médicales et l'encadrement médical des équipes de France.

Les crédits destinés aux interventions assurées au niveau régional sont maintenus (4M€) en vue de :

- Soutenir le développement de la médecine par le sport et promouvoir la santé par le sport,
- Renforcer la prévention du dopage, en particulier au travers du fonctionnement des antennes médicales de prévention du dopage et des commissions régionales de lutte contre les trafics de produits dopants.
- Mettre en place des formations d'éducateurs en matière de sport santé pour la prise en charge de populations spécifiques,
- Soutenir le volet médical des pôles des filières d'accès au sport de haut niveau implantés dans les établissements de la jeunesse et des sports.

Le ministère maintient son engagement en faveur des actions nationales de prévention (numéro vert « Allo Ecoute dopage »), de recherche et de sécurité (2,15M€)

Ces crédits seront destinés notamment à la promotion de la sécurité des pratiquants sportifs et à la promotion de la santé par le sport.

Enfin la contribution annuelle de la France au fonctionnement de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) est prévue à hauteur de 0,56M€ (soit 2% du budget voté par cette institution).

SOUTIEN A L'EMPLOI DANS LE CHAMP DU SPORT

Les interventions financières inscrites au projet de loi de finances pour 2008 au titre du soutien à l'emploi dans le champ du sport concernent sur l'action 4 du programme (18M€) :

- les subventions allouées à l'Ecole nationale d'Equitation, l'Ecole nationale de Voile et des Sports Nautiques ainsi que l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (6,5 M€),
- le financement des aides à la formation initiale conduisant aux qualifications sportives (4 M€),
- le dispositif « Parcours Animation Sport » (2,5 M€) et l'organisation des examens conduisant aux diplômes d'Etat (2,6 M€).

Le développement de l'emploi sportif qualifié est une des priorités du ministère chargé des sports qui mobilise des ressources complémentaires.

C'est ainsi que près de **1680 agents de l'administration de la jeunesse, des sports et de la vie associative exercent des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) auprès des fédérations (ces interventions pouvant être valorisées à hauteur de 91,5 M€).**

C'est également à ce titre que le ministère chargé des sports a mis en place « le plan sport emploi » et le « plan de développement de l'emploi sportif qualifié ».

⇒ Le plan sport emploi

Le ministère favorise le recrutement direct (sous statut de droit privé) de cadres sportifs par les fédérations ou les clubs. Le « plan sport emploi » permet la création d'emplois par l'attribution d'une aide dégressive sur 5 ans (12 000 € la première année).

En 2006, 106 emplois nouveaux ont été aidés (64 au titre des fédérations olympiques, 34 au titre des fédérations unisport) et plus de 2 200 associations sportives locales ont bénéficié du « plan sport emploi ». Le CNDS a fixé pour 2007 et 2008 un objectif de 15 % de la part territoriale de ses dotations (permettant d'aider plus de 2500 associations).

⇒ Le plan de développement de l'emploi sportif qualifié

Saisissant les opportunités ouvertes par la loi de cohésion sociale, et notamment le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), et en vue d'accompagner la mise en oeuvre du programme national pour le développement du sport (PNDS), **le Gouvernement a décidé de soutenir la création de 1000 emplois qualifiés au profit de structures associatives, locales ou nationales, afin de promouvoir le sport pour des publics qui n'y ont pas communément accès.**

Ces emplois d'animation et de développement sont proposés prioritairement à des étudiants(es) issu(e)s de la filière universitaire des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), en fin de formation ou à la recherche d'un premier emploi. Ils sont prévus sur une durée maximale de 24 mois.

Le plan se décline selon trois programmes: développement de la pratique physique et sportive dans les quartiers sensibles (350 emplois), développement de la pratique physique et sportive au bénéfice des personnes handicapées accueillies dans les établissements spécialisés (300 emplois), accompagnement de la coupe du monde de rugby et des championnats du monde féminins de handball (350 emplois).

En 2008, au fur et à mesure que les contrats d'accompagnement de la coupe du monde de rugby et des championnats du monde féminin de handball arriveront à échéance, ils seront réorientés au profit du programme pour le développement du sport dans les quartiers sensibles à destination des jeunes.

Ce plan fait l'objet d'un partenariat entre le ministère chargé des sports, le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et le ministère de la santé et des solidarités. Le comité national olympique et sportif français (CNOSF) a été étroitement associé à sa mise en oeuvre.

L'engagement total de l'Etat pour une année est de 25,5 M€, soit 51 M€ pour la totalité du plan.

⇒ Le parcours animation sport

Lancé par le ministère en 2006 ce dispositif s'adresse aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et sera poursuivi en 2007. Il participe à l'action gouvernementale en faveur de l'emploi, en permettant à 2500 jeunes d'obtenir une qualification reconnue (diplôme du ministère) après une formation dans un établissement du MJSVA tout en les faisant bénéficier d'un des contrats de travail du plan de cohésion sociale. **4,3 M€ devraient être consacrés à ce dispositif en 2008 (2,5 M€ sur le programme sport et 1,8 M€ au titre du PNDS) pour assurer les formations des jeunes aux métiers du sport par le ministère.**

LE PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SPORT (2006-2008)

Le Programme national de développement du sport (PNDS) 2006-2008 a une triple ambition :

- Développer la pratique sportive pour le plus grand nombre,
- Mieux préparer les élites sportives pour les grandes compétitions internationales,
- Renforcer le rayonnement sportif international de la France.

Il est financé sur 3 ans par un prélèvement complémentaire sur les recettes de la Française des Jeux et par l'augmentation du produit de la taxe de 5% sur les cessions de droits de diffusion télévisuelle des compétitions et manifestations sportives. En 2007, le prélèvement complémentaire avait été abondé de 20M€ **En 2008, ce prélèvement complémentaire devrait être reconduit et augmenté à nouveau de 20M€ (inclus dans les 30 M€ de recette supplémentaire au profit du CNDS) portant le montant global du PNDS à 160M€ sur 3 ans contre 100M€ prévus initialement.**

Compte tenu de cet effort exceptionnel, les prévisions de répartition des crédits du PNDS sont pour 2008 :

⇒ Le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre (39M€) pour :

- développer de façon intensive la pratique sportive en direction des jeunes scolarisés et des jeunes des quartiers en difficulté dans les zones franches urbaines, notamment. L'augmentation significative de crédits consacrés à cet objectif en 2008 (+**21,3M€ par rapport à 2007**) est à destination de **la pratique sportive des élèves en temps périscolaire, particulièrement des collégiens ;**
- faciliter **l'accès à la pratique sportive de publics qui en sont actuellement éloignés (publics féminins, personnes handicapées) ;**
Les deux axes de développement de la pratique sportive à destination des scolaires et des publics spécifiques sont portés par divers dispositifs et ont justifié la reconduction en 2008 de dispositifs antérieurs tels que : 1000 emplois STAPS et le Parcours Animation Sport (PAS) ;
- exploiter le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques ;
- contribuer à la lutte contre le dopage dans la pratique sportive pour le plus grand nombre.

⇒ La préparation des élites sportives pour les grandes compétitions internationales (23M€) pour :

- permettre la réalisation d'actions complémentaires à celles financées par l'Etat dans les conventions d'objectifs avec les fédérations sportives et organismes sportifs nationaux ,
- soutenir les filières d'accès au sport de haut niveau implantées dans les établissements publics nationaux du ministère chargé des sports,
- contribuer à la lutte contre le dopage dans le sport de haut niveau.

⇒ Le rayonnement sportif international de la France (11M€) :

- favoriser la présence de responsables français dans les instances sportives internationales,
- soutenir l'organisation d'événements sportifs internationaux en France,
- financer des infrastructures sportives de niveau international, permettant d'accueillir en France les grandes compétitions sportives, notamment avec la réalisation des équipements structurants initialement prévus dans le dossier de candidature de Paris 2012 (30M€ sur 3 ans).

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

La politique du ministère en direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative s'articule en 2008 autour de plusieurs axes, pour un total de 132 M€

LES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE : 18,29 M€

Afin de répondre aux besoins des associations, la politique associative menée par le ministère est fondée sur les trois grands axes suivants :

- mieux reconnaître le secteur associatif;
- encourager l'activité bénévole ;
- faciliter le fonctionnement des associations.

Dans ce cadre, le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports poursuit les actions qui ont été validées lors de la 1^{ère} Conférence de la vie associative organisée en janvier 2006 avec l'ensemble des acteurs de la vie associative.

Le ministère s'est fixé comme objectif d'accueillir 5 000 volontaires associatifs au titre de l'année 2008 (1,3 M€), poursuivant l'effort budgétaire destiné à assurer la compensation de charges à l'ACOSS de 1 500 candidats d'ici au 31 décembre 2007 (3,8 M€).

Le soutien à la formation des bénévoles au travers du Conseil du développement de la vie associative (CDVA) est conforté à travers l'effort budgétaire au PLF 2008 (9,5 M€).

Des subventions sont allouées aux fédérations nationales et régionales par conventions sur des projets favorisant le développement du bénévolat et la promotion du volontariat associatif .En 2008 1,4 M € sont prévus , y compris le remboursement au titre la protection sociale des volontaires.

Par ailleurs le soutien aux dirigeants bénévoles s'effectue par le biais d'attribution de postes FONJEP pour la création d'emplois au profit des centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) a hauteur de 1,3 M€

Enfin des dépenses de soutien sont prévues (0,87 M€) à destination des délégués départementaux à la vie associative et a l'organisation d'une manifestation nationale sur la promotion du volontariat associatif.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : 57,36 M€

⇒ Le soutien à la participation, à l'engagement et à l'initiative des jeunes :

La participation des jeunes à la vie publique au travers d'instances consultatives :

Le conseil national de la jeunesse a poursuivi ses travaux autour des axes de réflexion fixés en 2006 : l'Europe, la cohésion sociale, l'engagement et le parcours individuel.

Les nouveaux conseils départementaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) ont rapidement trouvé un rythme de croisière, dans un cadre renouvelé de partenariat au niveau local. Un budget de 1,05 M€leur est consacré en 2008.

L'engagement et l'initiative des jeunes : le programme ministériel « Envie d'agir » poursuivra en 2008 sa montée en puissance.

Conformément aux orientations nationales, le réseau des points d'appui Envie d'agir (PAEA) a été élargi et consolidé : 779 structures étaient labellisées par les services déconcentrés fin 2006 contre 499 en 2005, soit une augmentation de 56%. Poursuivi en 2007, l'effort de déploiement du réseau portera en 2008 sur l'implantation dans les quartiers en difficultés et dans les zones rurales enclavées.

En 2006 (les chiffres 2007 seront disponibles en fin d'année), 3 400 projets ont été soutenus et 42 000 jeunes ont été touchés par le programme, dont plus de 13 500 bénéficiaires directs.

En 2008, un montant de 8,51 M€est prévu pour ce dispositif dont 7,373 M€seront consacrés aux versement de bourses permettant la réalisation des projets.

⇒ L'information des jeunes

Le ministère chargé de la jeunesse exerce une mission d'information des jeunes en s'appuyant sur un « réseau information jeunesse » (RIJ) qui permet la diffusion d'une information généraliste complète et actualisée au profit de tous les jeunes. Le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) et les centres régionaux du réseau information jeunesse bénéficieront , en 2008, d'un budget de 8,8 M€

⇒ L'accès aux loisirs éducatifs au sein d'associations locales :

La contribution aux Projets éducatifs locaux (PEL) : initiés par les communes, ces projets proposent des activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques et de loisirs mises en œuvre essentiellement par les associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire en direction de jeunes (de 11 à 17 ans) issus en priorité de quartiers urbains sensibles en métropole et dans les DOM.

Le soutien à ces associations sera poursuivi en 2008, notamment dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale - CUCS (volets éducatif et citoyeneté, prévention de la délinquance).

L'aide aux projets éducatifs locaux atteindra 16,53 M€en 2008 dont 9,25 M€feront l'objet d'un transfert aux collectivités territoriales et 7,3 M€ seront versés directement aux associations participant à ces projets.

Les partenariats locaux : un montant de 5 M€est également consacré aux actions partenariales hors PEL, conduites par des associations locales jeunesse.

⇒ La mobilité internationale des jeunes

Elle continuera à être soutenue, notamment, par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Ces actions seront financées par le ministère pour un budget de plus de 13,25 M€ en 2008.

Par ailleurs, la Commission européenne a lancé une nouvelle génération de programmes pour la période 2007-2013. Le programme « Jeunesse en action » a ainsi pris la suite du programme Jeunesse (2000-2006). Il est ouvert aux pays intracommunautaires et à des pays tiers.

Placé sous la tutelle du ministère, l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est chargé de « promouvoir l'éducation populaire sous toutes ses formes, de favoriser le développement de la vie associative et de participer à la mise en œuvre des actions en faveur de la jeunesse ».

Pour mener à bien ces missions, le ministère alloue à l'INJEP une subvention globale pour charge de service public, pour 2008, de 5,38 M€

Enfin un budget de 0,75 M€ est prévu pour des actions de soutiens logistiques aux activités de jeunesse (abonnements, communication, frais de déplacement des représentants associatifs, organisations de colloques et séminaires).

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE : 44,64 M€

⇒ Soutien aux structures associatives : Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)

Le FONJEP vise à développer l'emploi associatif en créant des emplois dans le secteur associatif. En 2008, 26,5 M€ contribueront ainsi au financement de 3 550 postes en associations (auxquels s'ajouteront 1,3 M€ dans les Centres de Ressources et d'Information des bénévoles).

⇒ Soutien aux projets associatifs du secteur de l'éducation populaire

Associations nationales

Le soutien au secteur associatif est un axe prioritaire de l'action du ministère. Ce soutien se concrétisera principalement par une aide importante aux actions des fédérations nationales, pour un montant de 10,5 M€ en 2008.

Actions partenariales locales

Le ministère allouera 4,9 M€ aux services déconcentrés en vue de soutenir les associations locales qui mettent en œuvre des actions en faveur de l'éducation populaire.

⇒ Pratiques culturelles et sociales dans le champ de l'éducation populaire

Le ministère soutient, à hauteur de 0,88 M€, le développement de ces pratiques, notamment lors de stages de réalisation.

L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) chargé de promouvoir l'éducation populaire sous toutes ses formes, de favoriser le développement de la vie associative, recevra pour 2008 : 1,911 M€

LA PROTECTION DES MINEURS 1,84 M€

Afin de maintenir un haut niveau de protection des mineurs lors des séjours de vacances et des accueils de loisirs, le ministère va poursuivre en 2008 sa politique de soutien financier pour la mise aux normes des infrastructures des organisateurs, en privilégiant l'accessibilité aux handicapés. Pour ce faire, un montant de 1,84 M€ de crédits de paiement sera mobilisé en 2008.

LA PROMOTION DE L'ANIMATION ET DE L'ENCADREMENT ASSOCIATIF : 9,95 M€

Les actions développées répondent aux objectifs suivants :

- prendre en compte l'évolution des pratiques,
- développer l'emploi par une meilleure adéquation des qualifications aux futurs métiers,
- insérer le dispositif de diplômés et de formation dans l'évolution du système français de la formation professionnelle.

Parmi les actions mises en œuvre, on notera :

Le Parcours animation sport (PAS), lancé en 2006, va permettre à 2500 jeunes en 2007 d'entrer dans un parcours vers un emploi d'animateur ou d'éducateur.

En 2008, les moyens consacrés au PAS, en dehors du PNDS augmenteront d'une manière sensible (+ 34%) : Sont prévus sur le programme "jeunesse vie associative": 2,80 M€ (mesure nouvelle de 1,05 M €).

L'accompagnement à l'emploi, par l'organisation des certifications et des diplômes d'Etat, la VAE, le soutien à la qualification de l'encadrement occasionnel, est financé à hauteur de 6,3 M€

Enfin un budget de 0,85 M€ est destiné à l'observation des métiers et la recherche autour des métiers par le biais de conventions passées avec l'INJEP ou le réseau associatif.

Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative : 442 M€

Les priorités d'action du ministère dans les domaines de la jeunesse, du sport et de la vie associative s'accompagnent en 2008 d'une exigence accrue de modernisation et de rationalisation de la gestion.

La recherche d'une plus grande efficacité des services généraux ayant en charge les grandes fonctions transversales qui participent à la mise en œuvre des politiques ministérielles (fonctions de gestion des ressources humaines et de pilotage de la masse salariale, de gestion des moyens financiers et patrimoniaux, de développement des nouvelles technologies de l'information ...) s'exprime, en 2008, à travers quatre objectifs majeurs.

⇒ Poursuivre la rénovation de la gestion des ressources humaines.

La rénovation des modes de gestion des ressources humaines (7 044 ETPT et 383,7 M€ de crédits de personnel) ainsi que la meilleure prise en compte dans la rémunération et la carrière des responsabilités exercées et de la performance des agents constituent un levier essentiel de modernisation du ministère.

L'accent sera mis en 2008 sur l'amplification de la formation des agents pour développer les compétences, améliorer l'efficacité des services et favoriser la mobilité, ainsi que sur l'évolution des procédures de recrutement et une plus grande attention portée à l'action sociale (5,2 M€).

⇒ Moderniser et optimiser le fonctionnement des services.

Les services du secteur 'jeunesse et sport du ministère disposeront en 2008 de plus de **40,8 M€** de crédits de fonctionnement pour couvrir l'ensemble des besoins des services centraux et déconcentrés.

L'objectif est de renforcer la maîtrise des principales fonctions logistiques afin d'optimiser les moyens disponibles et d'accroître l'efficacité des services. Des efforts de rationalisation de l'organisation des services seront entrepris, notamment dans le cadre de la revue générale des politiques publiques et du développement de synergies entre les réseaux « santé » et « jeunesse et sport ».

Par ailleurs, le ministère continuera à apporter son soutien en 2008 aux CREPS, afin d'accompagner la politique précédemment engagée d'externalisation de certaines de leurs activités logistiques. Des subventions seront aussi attribuées pour soutenir des actions de modernisation de leur gestion (mise en place d'une comptabilité analytique) ainsi que des travaux de maintenance (mise aux normes de sécurité) imputables sur le titre 3 pour un montant de 3,333 M€.

⇒ Gérer de façon dynamique le patrimoine de l'Etat

Les dépenses d'équipement qui s'élèvent en 2008 à **2,1 M€** répondent à une double logique de valorisation des biens et de rationalisation des implantations des services déconcentrés.

Les crédits d'investissement financeront principalement trois types d'opérations :

- les relogements de services,
- les travaux d'hygiène, de sécurité et de mise en conformité,
- le renouvellement du parc automobile dans le cadre du développement durable.

⇒ Utiliser toutes les potentialités des technologies de l'information et la télécommunication

Les services centraux et déconcentrés disposeront en 2008 de **7,5 M€** pour le développement des systèmes d'information et la maintenance de l'existant.

L'accent sera mis sur l'achèvement du plan de déploiement des téléprocédures de l'administration électronique lancé en 2004 avec la mise en ligne du dispositif d'inscription aux brevets professionnels. Un effort important sera consacré au système informatisé de gestion des subventions dans le secteur du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

Par ailleurs le système de gestion des ressources humaines évoluera pour adapter les standards du noyau commun de la fonction publique et préparer le passage à l'opérateur national de paie.